



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 14-2016 - Séance du 27 juin 2016 - Orale

**Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants - Soutien financier**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite à nos contacts étroits avec l'entreprise Nestlé, cette dernière a décidé de soutenir les projets d'extension de places préscolaires de notre réseau, par un soutien spécial de CHF 540'000.-.

Ce montant est accordé à la Fondation, selon la demande même de Nestlé. Suite aux négociations quant au partage de ce montant entre les deux communes et en fonction des investissements consentis pour la création du CVE de Blonay en 2015 et de la crèche de Pain d'Epices qui ouvrira en août à St-Légier-La Chiésaz, les municipalités se sont mises d'accord sur une répartition de 75% pour St-Légier-La Chiésaz et de 25% pour Blonay, soit CHF 405'000.- pour St-Légier-La Chiésaz et CHF 135'000.- pour Blonay.

Ces montants, considérés comme « aide à la pierre », viennent contribuer à diminuer l'investissement de nos collectivités.

Nous tenons à remercier chaleureusement Nestlé pour son geste important pour nos communes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay



Le Secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 27 juin 2016

Mme Siffert, municipale déléguée

Copie au bureau du conseil communal